

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 19 mai 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 DVD 65 Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1, L.2511-2 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 3 mai 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de procéder à l'indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages causés aux intéressés lors d'accidents survenus sur la voie publique et dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder, à concurrence de 133 083,86 euros, à l'indemnisation amiable des tiers énumérés ci-après, en réparation de dommages causés aux intéressés lors d'accidents survenus sur la voie publique et dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 67, article 678, rubrique 820 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris sous réserve de financement.

<i>DESIGNATION</i>	<i>DATE</i>	<i>MONTANT</i>
X	24/11/2015	339,83 euros
X	28/02/2015	4 747,04 euros
X	19/08/2014	7 000,00 euros
X	16/09/2015	410,70 euros
X	27/08/2015	943,16 euros
X	22/11/2015	850,25 euros
X	23/04/2015	10 810,00euros
X	18/02/2015	819,89 euros
X	15/09/2015	2 695,06 euros
X	02/07/2014	48 411,77 euros
X	12/09/2015	730,32 euros
X	24/11/2015	349,10 euros
X	14/03/2015	10 988,23 euros
X	30/10/2015	269,94 euros
X	02/10/2015	3 660,00 euros
X	02/07/2015	450,00 euros
X	25/11/2015	255,12 euros
X	30/01/2015	135,63 euros
X	23/07/2013	410,47 euros
X	16/10/2013	3 748,91 euros
X	16/10/2015	36,00 euros
X	30/10/2015	661,25 euros
X	03/12/2014	387,42 euros
X	06/01/2016	154,45 euros
X	22/11/2015	237,31 euros
X	06/01/2016	576,05 euros
X	25/03/2015	15 900,00 euros
X	31/07/2015	14 595,00 euros
X	08/12/2015	308,50 euros
X	23/01/2011	1 501,63 euros
X	18/11/2014	318,99 euros
X	18/11/2014	208,14 euros
X	22/10/2015	173,70 euros

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO